



Cabinet de Torcy

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SANTÉ

La Secrétaire d'Etat

Nos Réf. : CdB/AC/D 12003792

PARIS, LE - 3 AVR. 2012

Monsieur le Contrôleur général,

Vous m'avez transmis le rapport de la visite que vous avez effectuée du 8 au 12 mars 2010 au centre pénitentiaire de Maubeuge (Nord). Vous souhaitez recueillir mes observations sur certains points relatifs au domaine de la santé et de l'organisation des soins au sein de l'établissement.

En réponse à vos conclusions, je vous adresse en annexe à ce courrier, une note technique reprenant nos observations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Contrôleur général, l'expression de ma considération distinguée.



Nora BERRA

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
BP 10301
75921 Paris Cedex 19

:

|

|

:

|

|

|

|

:

|

:

|

NOTE TECHNIQUE

relative aux observations portées sur le centre pénitentiaire de Maubeuge (Nord)

Le rapport établi par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté à l'issue de sa visite du centre pénitentiaire de Maubeuge, souligne des difficultés de nature ponctuelle et des questions de fond.

En préambule, il convient de souligner qu'à la suite d'une plainte déposée par un patient en 2010, l'unité de consultations et de soins ambulatoires (UCSA) du centre pénitentiaire de Maubeuge a fait l'objet d'une inspection par les services de l'agence régionale de santé (ARS) du Nord-Pas-de-Calais ; la commission des suites de cette inspection, qui s'est réunie en février dernier, a également examiné à cette occasion l'état d'avancement des mesures correctrices décidées à la suite de la visite du Contrôleur général. Le centre pénitentiaire de Maubeuge est par ailleurs inscrit au programme d'inspection des établissements pénitentiaires dont l'ARS poursuit actuellement la réalisation.

1) Les difficultés de nature ponctuelle

Le Contrôleur général souligne la nécessité du remplacement du médecin responsable de l'UCSA et du renforcement des temps de présence de spécialistes (dentiste, psychiatre, alcoologue, psychologue) ; il souhaite que le secret médical soit mieux respecté, en particulier s'agissant de la participation du personnel soignant aux commissions pluridisciplinaires uniques (CPU).

→ Le remplacement du médecin responsable de l'UCSA

Durant l'année 2010, à la suite du départ du médecin généraliste en poste à l'UCSA, les consultations de médecine générale ont été assurées, alternativement par période de quinze jours, par le médecin responsable de l'UCSA, chef du service des urgences du centre hospitalier de Maubeuge, et par son adjoint. Cette année 2010 a été marquée par une augmentation du nombre de consultations de 14% par rapport à 2009 (6364 consultations, versus 5463). Bien que la charge de travail ait été importante pour ces deux praticiens, il n'apparaît pas que cette situation ait produit d'effet négatif sur l'accès aux soins des personnes détenues. La situation a été régularisée fin 2010 avec le recrutement de deux médecins généralistes représentant 1,20 ETP (contre 1 ETP auparavant). Ils assurent désormais les consultations de médecine générale à l'UCSA.

→ Le renforcement des temps de présence de spécialistes

L'UCSA ne dispose pas de médecins spécialistes sur place ; cependant un médecin gastro-entérologue assure une consultation par mois, essentiellement pour le suivi des hépatites. Les autres consultations sont réalisées dans les services du centre hospitalier ou, pour l'ophtalmologie, à la clinique du Val-de-Sambre. Des intervenants externes assurent les consultations d'alcoologie (67 consultations pour 42 patients suivis en 2010) et les soins aux toxicomanes.

1784 consultations de médecine spécialisée ont été organisées en 2010 (hors psychiatrie et soins dentaires), soit une activité en hausse de 8% par rapport à 2009 (1651 consultations).

La présence à l'UCSA d'un chirurgien dentiste (1 ETP) et d'un assistant dentaire (1 ETP) a permis de dispenser 1774 consultations dentaires en 2010.

660 consultations de psychiatre et 1276 entretiens avec un psychologue ont également eu lieu en 2010 à l'UCSA, un psychiatre étant présent cinq demi-journées par semaine et un psychologue cinq jours par semaine. La nomination d'un psychiatre coordonnateur a permis d'instaurer une plus grande coopération entre psychiatre, psychologue, et médecin somaticien.

→ Le respect du secret médical

L'échange d'informations entre l'administration pénitentiaire et les services de santé étant souvent nécessaire, notamment en ce qui concerne la prévention et la prise en charge des tentatives de suicide, l'ARS recommande la participation du personnel de santé à la commission pluridisciplinaire unique (CPU), à condition que le secret médical y soit scrupuleusement respecté.

Une instruction a été rédigée conjointement par les ministères de la santé et de la justice sur les recommandations nationales concernant la participation des professionnels de santé exerçant en milieu carcéral à la CPU prévue par l'article D90 du code de procédure pénale, ou à la réunion de l'équipe pluridisciplinaire prévue par l'article D514 du même code, et au partage d'information opérationnelles entre professionnels de santé et ceux de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. Cette instruction est en cours de validation.

S'agissant de l'accès aux dossiers médicaux, l'ARS a demandé à l'ensemble des UCSA d'établir un protocole précisant les conditions d'ouverture et de fermeture de la salle et des armoires de rangement, ainsi que les modalités de consultation, notamment par les médecins extérieurs à l'UCSA et lors des situations d'urgence. Ce protocole sera rappelé dans les conventions, en cours de mise à jour, liant le centre hospitalier, le centre pénitentiaire, l'ARS et la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) et fera l'objet d'une évaluation.

II) Les questions de fond

Le Contrôleur général regrette que les motifs pour lesquels les personnes détenues ne se rendent pas aux consultations prévues pour elles à l'UCSA ne soient pas connus ; il déplore par ailleurs que celles-ci ne puissent pas converser avec le médecin régulateur, en cas de nécessité de faire appel à un service médical d'urgence, par exemple la nuit.

→ Les motifs de l'absence des personnes détenues aux consultations prévues à l'UCSA

L'attention de l'ARS n'a pas été appelée sur un taux d'absence particulièrement élevé aux consultations de l'UCSA du centre pénitentiaire. Toutefois, l'Indicateur devant en rendre compte dans les bilans d'activité de l'UCSA (« nombre total de consultations programmées non réalisées-générales, spécialisées et dentaires ») n'est pas renseigné comme il le devrait, dans la mesure où l'information n'est pas recueillie. C'est pourquoi, il a été demandé aux UCSA d'en réaliser une comptabilité et d'en relever les motifs, afin de dégager des voies d'amélioration le cas échéant.

→ La permanence des soins

Il existe une permanence infirmière au centre pénitentiaire les fins de semaine et jours fériés de 8h à 10h30 et de 16h à 18h. L'UCSA bénéficie d'une entente entre le centre hospitalier de Maubeuge et un médecin généraliste de ville qui se déplace la nuit, les fins de semaine et

1

1

1

jours fériés, dans l'établissement pénitentiaire. Ce médecin a assuré 84 consultations en 2010. Cette organisation limite notablement les interventions du centre 15 et du SMUR. En outre, le médecin généraliste de ville peut, si nécessaire, faire appel au centre 15 et détailler le cas du patient.

Toutefois, l'ARS a pris en compte la remarque du Contrôleur général sur l'impossibilité pour une personne détenue de s'entretenir, le cas échéant, avec le médecin régulateur, et un signalement en ce sens a été effectué auprès du directeur du centre hospitalier de Maubeuge et du directeur du centre pénitentiaire.

L'ensemble de ces éléments sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de coordination qui se tiendra en mai 2012 entre l'établissement de santé et l'établissement pénitentiaire et fera l'objet d'un suivi attentif par les services de l'ARS.

*-*****

